



F . P . I . P .

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Bureau Départemental 06 - Caserne Auvare – Bât. A3 – 28 rue Roquebillière– 06300 NICE - fpip-paf06@wanadoo.fr

APRES LES DIEUX... LES JUGES SONT TOMBES SUR LA TETE

Mais ici il ne s'agit plus d'un film mais de la réalité.

A la lecture d'une note d'info nous apprenons que la 12^{ème} chambre correctionnelle du TGI de Créteil à, lors de son audience du 24.01.2007, condamné un individu à **2 mois de prison avec sursis** et 300 € de dommages-intérêts pour « *outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et menaces de mort faites sous condition* » à l'encontre d'un Commandant de Police de la PAF.

Jusque là nous pourrions dire qu'enfin des condamnations tombent...

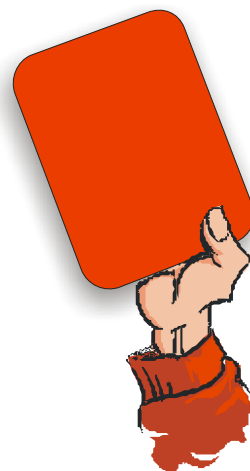
Sauf que la fin de la note mentionne : « *L'intéressé ayant un profil psychologique inquiétant et étant capable d'un passage à l'acte, des consignes spécifiques et des mesures de précaution ont été prises...* » et c'est tant mieux sauf que la phrase se termine par « *...pour la sécurité du fonctionnaire et de ses proches.* »

Je n'avais pas vu la justice sous cet angle. J'aurai, quant à moi, mis le prédateur en cage et non les victimes car avec un tel jugement l'épée de Damocles est sur la tête du Commandant et de sa famille. L'auteur est libre (2 mois avec sursis) de circuler sans contrainte.

Ange QUESADA

Pour cela, au TGI de
Creteil j'adresse un

CARTON ROUGE



La police . . . Le métier

La FPIP . . . Le syndicat